

2008-06-13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les transactions financières des secteurs non financiers belges avec l'étranger

(Article publié dans la Revue économique de juin 2008)

Le caractère ouvert de l'économie belge se manifeste également dans les relations financières que le pays a nouées avec l'étranger. À la fin de 2007, les avoirs extérieurs nets de la Belgique atteignaient quelque 44,4 p.c. du PIB.

Au cours des dix dernières années, les actifs financiers nets de la Belgique ont considérablement augmenté, dans le contexte du passage à la monnaie unique et du processus d'intégration financière et de mondialisation en cours. La mesure dans laquelle les différents secteurs non financiers se sont adaptés à ces évolutions varie sensiblement d'un secteur à l'autre.

Les administrations publiques constituent le secteur dont la part de la dette détenue par le reste du monde a le plus augmenté: cette dernière est en effet passée de près de 20 p.c. à la fin de 1997 à quelque 46 p.c. à la fin de 2007. Au moment de l'introduction de l'euro sur les marchés financiers, il était impératif que le Trésor élargît sa base d'investissement: il y est notamment parvenu grâce à une diversification adéquate du corps des *primary dealers* et des *recognized dealers*.

Les sociétés non financières, qui entretiennent traditionnellement des liens financiers très étroits à l'échelle internationale, ont vu la part du reste du monde dans leurs transactions financières progresser régulièrement entre 1997 et 2007: au cours de cette période, elle est passée de 24 p.c. à plus de 37 p.c. pour les engagements financiers et de 28 à 39 p.c. pour les actifs financiers. Toutefois, ces ordres de grandeur sont considérablement influencés à la hausse par les centres de coordination établis en Belgique, qui jouent un rôle d'intermédiaire financier pour le groupe multinational auquel ils sont rattachés. Les échanges de participations entre sociétés belges et étrangères, reflétant les mouvements de fusions-acquisitions, ont été intenses au cours de la dernière décennie et ont aussi contribué à la croissance des investissements directs entre la Belgique et le reste du monde. Il convient également de souligner que la part des prêts octroyés par les institutions financières étrangères dans l'ensemble des crédits bancaires octroyés aux entreprises belges a fortement progressé au cours de la dernière décennie, passant de 12 p.c. à la fin de 1997 à 35 p.c. à la fin de 2007.

La part des actifs étrangers dans le portefeuille des ménages est revenue de 30 p.c. à la fin de 1997 à 17 p.c. à la fin de 2007. L'introduction de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, le 1^{er} juillet 2005, n'y est bien entendu pas étrangère: en effet, il n'est désormais plus possible aux particuliers d'échapper à l'impôt sur les revenus mobiliers des actifs porteurs d'intérêts détenus à l'étranger, ce qui a finalement entraîné le rapatriement de ces avoirs. En revanche, les flux de placements à l'étranger en actifs non porteurs d'intérêts se sont inscrits à la hausse entre 1997 et 2007. Enfin, il importe de souligner que la part de l'étranger dans les engagements des particuliers demeure négligeable.